



AVIS PUBLIC

Aux contribuables de la susdite municipalité

AVIS PUBLIC est donné par le soussigné, directeur général de la Municipalité de Saint-Damien, que lors de la séance ordinaire tenue le 21 janvier 2020 le conseil a adopté le règlement 779 intitulé « Ouverture, acquisition et municipalisation de la rue des Huards ».

Ce règlement vise à municipaliser la rue des Huards sur toute sa longueur.

Ce règlement entre en vigueur le jour de sa publication.

Ce règlement peut être consulté à l'hôtel de ville, durant les heures d'ouverture ainsi que sur le site www.st-damien.com

Donné à Saint-Damien, le 29 janvier 2020.

Mario Morin
Directeur général